

40. LIGUE NATIONALE SWISS BOWLING (6)

Art. 40 **Généralités:**

- Art. 40.1 La Ligue Nationale (LN) est composée d'équipes de club ou de section qui s'affrontent pour obtenir le titre de champion Suisse en équipe de 5.
- Art. 40.2 La qualification régionale a lieu en une journée. La finale a lieu en 2 jours dans max. 4 catégories différentes. Les dates et les lieux sont déterminés par le SPOKO.
- Art. 40.3 Une équipe est formée de 5 joueurs de la même section.
Les dames bénéficient d'un handicap de 10 quilles par partie.
- Art. 40.4 Tous les joueurs d'une équipe doivent être membres de la même section.
Une seule exception est accordée pour les équipes avec des joueurs malentendants, ces équipes peuvent être composées de joueurs provenant de toute la Suisse.

Art. 41 **Remplaçant:**

- Art. 41.1 Il peut y avoir 5 remplaçants supplémentaires par équipe.
- Art. 41.2 Seulement 2 remplaçants peuvent jouer par jour.
- Art. 41.3 Dès lors qu'un joueur aura effectué une partie au sein d'une équipe, il en sera membre à part entière et ne pourra plus être remplaçant dans une autre équipe.
- Art. 41.4 Il est possible de changer de joueur pendant une partie commencée (blessure, maladie).
Cependant le joueur échangé ne peut plus rejouer durant ce même week-end. Par ailleurs, il est possible de changer de joueur après chaque partie (terminée).

Art. 42 **Tenue vestimentaire:**

- Art. 42.1 Tenue vestimentaire uniforme obligatoire! Cela signifie que tous les membres de l'équipe doivent être habillés de manière uniforme.

Pour le haut:	Même T-shirt de bowling ou chemise de bowling.
Pour le bas homme:	Pantalon long de la même couleur
Dame:	Même couleur comme les hommes

Art. 43 **Classement:**

- Art. 43.1 Le classement se fait par le biais de points:
2 points pour chaque partie gagnée. 1 point dans le cas d'égalité.
- Art. 43.2 Des points supplémentaires seront attribués après chaque journée de ligue.
Ceux-ci sont calculés sur le total après les 5 rencontres, y compris handicap.
6 points pour le total le plus élevé, 5 points pour le 2^{ème} plus élevé, 4 points pour le 3^{ème} plus élevé, etc.

Art. 43.3 En cas d'égalité de deux équipes, c'est le total le plus élevé (handicap y compris), qui fait foi.
En cas d'égalité sur le total, c'est l'encontre directe qui fait foi.

Art. 44 Inscription:

44.1. L'inscription doit comprendre au moins 5 joueurs, capitaine y compris.

44.2. Les frais d'inscription par équipe sont fixés comme tel:

Qualification régionale: 6 parties CHF 225.- par équipe

Manche finale: 5 parties CHF 200.- par équipe et par journée de ligue

Les centres de bowling qui accueillent la ligue nationale devront faire la partie à CHF 5.- maximum.

44.3. Les centres de bowling qui accueillent la ligue nationale doivent avoir à disposition une piste de bowling supplémentaire pour que les joueurs remplaçants puissent s'échauffer, échauffement possible uniquement après le début de la 7ème frame.

Art. 45 Classement:

Les vainqueurs du groupe A reçoivent 8 médailles d'or, le trophée "SWISS BOWLING" et une coupe tournante, et les deuxièmes ainsi que les troisièmes du groupe A reçoivent des médailles d'argents et de bronzes.

Les gagnants du groupe B, C et D reçoivent 8 médailles d'or et les deuxièmes ainsi que les troisièmes de ces groupes reçoivent des médailles d'argents et de bronzes.

Mode de jeu régional, qualification:

6 parties sont jouées. Les 12 meilleures du classement par région, Suisse romande et Suisse allemande se qualifient pour les tours de finale. Du rang 1 à 3, des deux régions vont dans le groupe A, du rang 4 à 6 dans le groupe B, du rang 7 à 9 dans le groupe C, et . du rang 10 à 12 dans le groupe D

Art. 45.1. Manches finales:

Il y a 2 manches finales, une jouée en Suisse romande et une jouée en Suisse allemande.
5 parties en mode Peterson, 2 parties le matin et 3 parties l'après-midi.

Samedi	10h00 – 12h30	2 parties
	12h30 – 13h30	Pause midi + huilage des pistes
	13h30 – 16h30	3 parties

Et juste après les deux manches de finale, remise des prix!

Divers:

Le règlement Swiss Bowling et de la FIQ sont à appliquer. Pour des questions qui ne sont pas réglées dans la réglementation, se sera au comité de décider en dernière instance.